



Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau

LA LANDE-DE-FRONSAC, SALLE DU CONSEIL
6 mai 2025

COMPTE RENDU

Ordre du jour :

Points décisionnels / Points informatifs

- Mesures « validées » du SAGE : retour de la consultation
- Mesures « controversées » du SAGE : retour global de la tenue des ateliers
- Echéance et méthode

Etaient présents (9 membres) :

Collège des collectivités (2 membres présents) :

M. Jean GALAND, Président de la CLE, Conseiller Départemental de la Gironde

M. David REDON, Communauté d'Agglomération du Libournais et maire de Porchères

Collège de l'Etat (4 membres présents ou représentés) :

M. Éric FEDRIGO, représentant le Préfet de la Dordogne

M. Edouard DEHILLERIN, Agence de l'eau Adour-Garonne

Mme. Gabrielle LAMONTAGNE, Office Français de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine

M. Côme DURAND, DREAL Nouvelle-Aquitaine (invité)

Collège des usagers (3 membres présents ou représentés) :

M. Alain DALY, représentant la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

M. David THOMAS ARCHAMBEAU, représentant Electricité de France Hydro

M. Guillaume DESMAREST, représentant l'UNICEM Nouvelle Aquitaine

Assistaient également à la réunion :

Mme. Nathalie JACQUEMAIN, Conseil Départemental de la Dordogne

M. Jean-Christophe BOUT, Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Dordogne

M. Christophe DUFY, Communauté d'Agglomération de Bergerac

Mme. Christine GUERIN, EPDOR

Mme. Adeline COUTURIER, EPIDOR

M. Roland THIELEKE, Directeur d'EPIDOR

Etaient excusés à la réunion

Collège des collectivités

M. Pascal DELTEIL, Conseil départemental de Dordogne

M. Stéphane DOBBELS, Conseil départemental de Dordogne

M. Serge FOURCAUD, Mairie de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

M. Éric SOURBE, représentant la Chambre d'agriculture de la Dordogne

Mme. Martine GRAMMONT, Conseil Départemental de la Dordogne

Mme. Arancha SIMO, Conseil Départemental de la Gironde



Introduction

M. Jean GALAND, Président de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique, introduit la séance du Bureau de la CLE en remerciant les membres participants, en présentiel et en visioconférence. Il invite chacun d'eux à se présenter.

En préambule, il rappelle les différents points mis à l'ordre du jour et la prochaine date de rencontre du Bureau de la CLE (le 13 juin, journée entière). A cet effet, il évoque les principales étapes de travail d'ores et déjà réalisées :

- Tenue de 7 ateliers relatifs aux mesures du SAGE nécessitant des débats complémentaires au regard de la complexité des sujets abordés et/ou d'un manque de consensus entre acteurs. Un atelier restant à organiser sur le thème de l'agroécologie. Une participation élevée à très élevée pour l'ensemble de ces ateliers.
- Rédaction détaillée de 26 fiches mesures soumises à consultation du Bureau (séance du jour). Une dizaine de fiches complémentaires à venir pour la réunion du 13 juin prochain. Des retours d'avis qui témoignent d'un travail suscitant l'adhésion.

M. Jean GALAND insiste sur l'attention portée quant à l'écriture collective du projet SAGE et souligne le rôle d'organe délibérant de la CLE.



Point n°1. Mesures « validées » du SAGE : retour de la consultation

Mme. Christine GUERIN rappelle que le cadre général d'écriture des mesures « validées » du SAGE, soit environ 45 mesures au total

- Temps 1 : rédaction détaillée par la structure porteuse du SAGE ;
- Temps 2 : relecture, avis, abondement par l'évaluateur environnemental. Reprise des fiches par la structure porteuse ;
- Temps 3 : relecture, avis, abondement par assistant juridique. Reprise des fiches par la structure porteuse.

A l'issue de leur rédaction détaillée, un premier lot de 26 fiches a été adressé aux membres du Bureau (courriel du 14/04/2025) pour consultation. Avant de rendre compte des retours d'avis, l'animatrice présente les principaux points d'analyse des prestataires en charge de l'accompagnement de la CLE :

Evaluation environnementale :

- ✓ Niveau de précision à revoir ponctuellement
- ✓ Lien avec le SDAGE à conforter (terminologie, référence aux objectifs du SDAGE)
- ✓ Sensibilisation/communication « vertueuses » à favoriser

Assistance juridique :

- ✓ Document de très bonne qualité
- ✓ Niveau de précision très satisfaisant
- ✓ Conseils d'amélioration : mise en exergue des dispositions de mise en compatibilité ;

notion de « statut » ; ajout références (réglementation, SDAGE) ; rappel des maîtres d'ouvrage dans le texte

Elle appelle les membres du Bureau à s'exprimer sur les conseils formulés par Itinéraires Avocats, assistant juridique du SAGE.

- Dispositions de mise en compatibilité : choix est fait de ne pas démultiplier les mesures mais de recourir aux pictogrammes pour identifier clairement ce qui relève de la mise en compatibilité (« il faut que ce soit lisible et compréhensible »).
- Statut : remplacement par « type de disposition » au regard de la connotation juridique du terme « statut ».
- Ajout de références : être vigilant à ne pas polluer le déroulé du texte des mesures. Ajout des références réglementaires et SDAGE essentielles en fin de fiche (« lecture politique plus que juridique : le SAGE ne sort pas de nulle part »).
- Maîtres d'ouvrage : aucune objection à l'ajout des maîtres d'ouvrage visés dans le texte, en supplément du tableau dédié en début de fiche.

Mme. Christine GUERIN propose de modifier les fiches en conséquence et invite à prendre connaissance des retours d'avis sur les fiches mesures soumises à consultation du Bureau. Quatre retours ont été formulés en amont de la séance (voir tableau ci-après).

Représentant	Avis	Propositions
Présidence du SAGE (M. GALAND)	- Bonne traduction du diagnostic et des ambitions du SAGE - Clair et compréhensible - Importance du travail réalisé	/
Pêcheurs professionnels (M. DELMARES)	- Fiches omettant le silure et le projet de rivière de contournement de Bergerac	/
Après vérification, stratégie et fiches SAGE intégrant bien ces deux points : - Silure : 1 des 7 thèmes du plan d'urgence migrateurs entièrement dédié au sujet (mesure controversée à verser aux débats le 13 juin prochain) - Rivière de contournement : intégrée au 2 ^e point méthodologique de la disposition B.8.6.		EDF : intégrer la notion de « prédation silure » dans la disposition C.8.4. Présidence du SAGE : sous couvert d'analyse des bénéfices induits en matière de continuité écologique, recommander un abondement financier des projets (type rivière d'eaux vives)
Chambre d'agriculture 24	- Aucune remarque sur la rédaction des mesures validées	- Demande de non-transformation en règle des recommandations « adapter les pratiques d'exploitations agricoles aux zones d'érosion » (B.4.3.) et « atteindre un pourcentage de la SAU en IAE>10% pour réduire les transferts de polluants jusqu'aux points d'eau » (B.4.7.) : mesures controversées

Représentant	Avis	Propositions
Conseil départemental 24	- Nappe alluviale de la Dordogne : affichage objectif AEP pour la nappe alluviale de la Dordogne jugé « trop fort » (crainte de demande de report des prélèvements vers la nappe alluviale : souci d'accès et de qualité pour certaines collectivités)	- Ajout de partenaires techniques - Règle et disposition sur la limitation de l'imperméabilisation : précisions points techniques et références réglementaires - Ambition de conservation des ressources souterraines : 1/ nappe alluviale : autre usage noble et stratégique (hors AEP) 2/ gestion économe et vertueuse sur l'Eo-cène à prôner/imposer

Mme. Christine GUERIN invite les membres du Bureau présents à compléter les avis et propositions formulées.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU félicite le travail de synthèse et la qualité rédactionnelle des fiches de mesures SAGE. En amont de l'avis formalisé à transmettre, il indique :

- Fiche C.8.1. : conforme aux attendus.
- Fiche C.8.2. : en matière de débits printaniers (15 mars-15 juin), le modèle de gestion hydroélectrique de la chaîne hydroélectrique (haute Dordogne) est encadré par la convention éclusées. Propose que la fiche SAGE fasse référence à cette convention et demande d'y intégrer les enjeux de l'aval du bassin. Concernant le respect des DOE, demande de ne pas afficher « la CLE recommande de respecter les DOE ... ». Voir si le SAGE ne doit pas soutenir un projet de convention de soutien d'étiage (question ouverte aux débats).
- Fiche C.8.3. : disposition allant dans le bon sens et de bonne formulation.
- Fiche C.8.4. : demande d'intégrer la notion de « prédation silure » (en référence à l'avis des pêcheurs professionnels) et de présenter un diagnostic des habitats en préliminaire.
- Fiche C.8.5. : au regard des autres fiches, le plan d'urgence migrateurs devient de moins en moins pertinent.
- Fiche C.8.6. : aucune objection à une présentation annuelle à la CLE du bilan des dispositifs en place et de l'état de la continuité écologique. Concernant le 3^e point méthodologique, demander que la CLE et la DREAL soient garants des objectifs.

Concernant le plan d'urgence migrateurs, **M. Jean GALAND** indique que le sujet mérite d'être ambitieux (et justifie donc le maintien de cette mesure). **M. David THOMAS ARCHAMBEAU** complète par la nécessité d'être clair pour soutenir l'ambition.

M. Eric FEDRIGO se félicite du travail de rédaction des fiches et des retours qui montrent que le SAGE va

dans le bon sens. **M. Roland THIELEKE** dit percevoir, au travers de l'ensemble des retours, que l'écriture du SAGE est assez robuste et que la première version proposée est de qualité d'ores et déjà satisfaisante.

M. Jean-Christophe BOUT indique que les mesures controversées du SAGE sont les bonnes, et de mentionner pour exemple le sujet de l'érosion des sols (agricoles et forestiers en particulier) et de son impact sur les cours d'eau ; illustration donnée des événements récents d'inondation sur la Vézère et mention de l'importance d'acquiescer de la donnée (piste de travail pour le SAGE). **M. Alain DALY**, à propos des silures, signale que les pêches récemment effectuées à l'aval de Bergerac jusqu'à Castillon-la-Bataille, témoignent de densités de silures hors normes par rapport aux prédictions et de confirmer l'importance du sujet.

M. Edouard DEHILLERIN confirme la possibilité pour le SAGE d'apporter une vraie plus-value en matière de ruissellement-érosion des sols notamment par le biais d'un travail sur la sensibilité des sols vis-à-vis des aléas et, ensuite, via une réflexion sur les solutions fondées sur la nature et leur application. Il y a toujours possibilité de réglementer mais sans connaissance préalable (en particulier sur les territoires ruraux), cela ne sert à rien. **M. Eric FEDRIGO**, en matière d'érosion des sols, questionne le niveau d'ambition (réglementation) jusqu'où aller via le SAGE ; sans doute plus vers de l'expérimentation et de l'accompagnement.

M. Edouard DEHILLERIN reconnaît le gros effort de rédaction fourni pour la rédaction des fiches mesures du SAGE. Il s'interroge sur le caractère « urgent » du plan migrateurs si ce dernier est fixé pour 10 ans ; l'emploi du terme « prioritaire » est proposé.

M. David REDON indique que le sujet du soutien d'étiage peut être un sujet complémentaire du SAGE, notamment au vu du projet de détournement d'eau de la Dordogne vers la Charente. **M. Côme DURAND** souligne que « détourner l'eau serait un énorme aveu de faiblesse » ; ce projet est aussi « dans les tuyaux » pour se dire que toutes les possibilités ont été étudiées (« étudier pour n'avoir aucun regret ultérieur »).

Aucune remarque complémentaire sur les fiches mesures du SAGE transmises pour avis n'est formulée.

M. David THOMAS ARCHAMBEAU s'engage à transmettre à la structure porteuse du SAGE les observations d'EDF. L'intégralité des avis sera traitée en comité rédactionnel du SAGE courant juillet, comité constitué du groupe technique du SAGE et du prestataire d'assistance juridique.

Une démarche d'écriture des mesures du SAGE qui favorise la lisibilité, la compréhension et la sécurité juridique des écrits ainsi que le caractère opérationnel des points de méthode.

Une CLE assistée à cet effet par deux prestataires extérieurs, en charge respectivement de l'évaluation environnementale et de l'assistance juridique.

Une appréciation globalement très positive des membres du Bureau vis-à-vis des 26 mesures projets soumises à consultation.

Une dizaine de mesures complémentaires à transmettre au Bureau de la CLE en prévision de la séance de travail du 13 juin prochain.



Point n°2. Mesures « controversées » du SAGE : retour de la tenue des ateliers

En préambule du point 2, **Mme. Christine GUERIN** rappelle la méthode déployée pour travailler sur les mesures/sujets du SAGE dites « controversées » (au sens de suscitant des débats complémentaires) :

- 10 mesures « controversées » à traiter au travers de 7 ateliers dédiés ;
- Réflexion et écriture collective des mesures du SAGE lors des ateliers
- Public invité à chaque atelier = groupe d'écriture (acteurs concernés par le sujet) + intervenants extérieurs
- Présentation ultérieure du bilan des ateliers et des éléments de productions au Bureau et à la CLE.

7 temps d'ateliers (1/2 journée chacun) ont été organisés au total, du 31 janvier au 1^{er} avril inclus ; deux ateliers ont été nécessaires pour débattre du sujet des migrants, plus exactement de l'élaboration du plan d'urgence migrants.

Mme. Christine GUERIN énonce les points positifs parmi lesquels une participation élevée aux ateliers (entre 50 et 88%) et l'expression d'ambitions fortes (volonté d'avoir des règles SAGE), les points négatifs, notamment une sous-représentation des élus et des acteurs agricoles, et enfin la suite donnée aux ateliers.

De manière plus précise, elle expose les principaux résultats de chaque atelier, à savoir les objectifs visés et leurs déclinaisons.

Concernant le sujet des eaux souterraines et de l'eau potable, **Mme. Nathalie JACQUEMAIN** mentionne les réflexions en cours sur la gouvernance du Périgord-Agenais-Périgord via les départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne. M. Edouard DEHILLERIN confirme qu'il n'est pas attendu que le SAGE Dordogne Atlantique porte la gouvernance mais qu'il serve d'aiguillon sur le sujet (logique de vigilance de la part du SAGE).

En matière de ruissellement et d'érosion des sols, M. Edouard DEHILLERIN évoque les réflexions/actions portées sur le secteur de Douais (domaine urbain) et propose de s'en inspirer pour nourrir la SAGE et la CLE.

Mme. Christine GUERIN conclut en rappelant que l'atelier « agroécologie » qui a pris du retard compte-tenu de la non-disponibilité des intervenants extérieurs, devrait être organisé au plus tôt.

Pour couvrir la dizaine de mesures objets de controverses, la cellule d'animation du SAGE a planifié et organisé 7 ateliers autour des sujets suivants :

- Migrants (2 ateliers)
- Eaux souterraines, eau potable
- Trajectoire de sobriété
- Plans d'eau
- Zones humides
- Ruissellement et érosion des sols.

Un atelier inhérent à l'agroécologie reste à mener.

Les productions détaillées des ateliers – mesures (règles, dispositions) et remarques associées – seront l'objet de travaux spécifiques avec le Bureau de la CLE lors de la séance du 11 juillet.





Point n°3. Echéance et méthode

Mme. Christine GUERIN rend compte des temps forts d'animation à venir d'ici l'été et de la méthode de travail retenue.

Planning et méthode de travail :

- 
- 2^{ème} lot de fiches mesures validées (10 fiches) : rédaction, relecture/abondement prestataires
 - **13 juin** : réunion du Bureau (1 journée)
 - Consultation sur les 10 mesures validées
 - Retour détaillé sur les mesures projets issues des ateliers
 - **2 réunions en comité rédactionnel (18 et 23 juin)**
 - **11 juillet** : réunion de la CLE (1/2 journée)
 - Consultation sur l'ensemble des mesures rédigées et préalablement soumises aux membres du Bureau

Il clôture la séance en remerciant l'animatrice du SAGE pour son engagement et la qualité du travail effectué dans cette dernière phase d'écriture du SAGE ainsi que les membres du Bureau présents à la séance.

Afin de garantir un partage et une prise en compte « au fil de l'eau » des éléments constitutifs de l'avant-projet SAGE, choix est fait de réunir le Bureau de la CLE et la CLE :

- **Le 13 juin**, sur une journée.
Objectif : consultation du Bureau sur une dizaine de mesures « validées » complémentaires ainsi que sur les produits (projets de règles et de dispositions) des ateliers « mesures controversées ».
- **Le 11 juillet**, sur une demi-journée.
Objectif : consultation de la CLE sur les mesures projets préalablement vus et débattus par le Bureau.

Afin de consolider collectivement les fiches mesures soumises à avis du Bureau, le groupe technique du SAGE, accompagnée de l'assistant juridique, se réunira les 18 et 23 juin. Le comité rédactionnel ainsi constitué aura la charge de passer en revue chaque mesure, d'intégrer le cas échéant les remarques et/ou les demandes jugées pertinentes et de veiller à la sécurité juridique des écrits.

M. Jean GALAND complète les propos en appelant de ses vœux chacun à persévérer dans la dynamique de travail participatif impulsé depuis l'arrêt de la stratégie du SAGE. Afin de partager et d'asseoir territorialement le SAGE avant son adoption définitive, il souhaite que les EPCI soient directement consultées via :

- une réunion spécifique avec chacune des agglomérations (CAB, CALI) ;
- une réunion rassemblant l'ensemble des autres EPCI.

Il espère à cet effet une présence significative des élus trop peu présents dans le processus d'élaboration du SAGE.





Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24 250 Castelnau-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64

